

Publicité

Ce communiqué porte sur le lancement par la Société (telle que définie ci-dessous) de son Offre (telle que définie ci-dessous) et sur l'Admission (telle que définie ci-dessous). Ce communiqué ne constitue pas un prospectus. Le présent communiqué est destiné à des fins purement informatives et n'est pas destiné à constituer une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat d'actions dans une quelconque juridiction, y compris aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon et ne doit pas être interprété comme tel. La version anglaise du Prospectus (tel que défini ci-dessous) a été approuvée par l'Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten) (l'« **AFM** »), a été publiée et mise à disposition gratuitement au début de la période de l'offre via le site internet de la Société (<https://ir.onwd.com/prospectus>) et le site internet des Joint Global Coordinators (<https://www.degroofpetercam.com/en-be/Onward-2021> (EN), <https://www.degroofpetercam.com/nl-be/Onward-2021> (NL) et <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/Onward-2021> (FR) et www.belfius.be/Onward2021) et peut être obtenue par des investisseurs particuliers en Belgique sur demande par téléphone auprès de la Banque Degroof Petercam SA/NV (+32 2 287 95 52) et de Belfius Banque NV/SA (+32 222 12 01 (pour le français) et +32 222 12 02 (pour le néerlandais), sous réserve des restrictions liées à la législation sur les valeurs mobilières dans certaines juridictions.

Une offre d'acquérir des Actions conformément à l'Offre sera faite, et tout investisseur potentiel décidera de procéder à son investissement, en se basant uniquement sur les informations qui seront contenues dans le Prospectus et, en particulier, dans la section « Facteurs de Risque ». Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus (et, en particulier, la section « Facteurs de risque ») avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre pleinement les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Actions. L'approbation du Prospectus par l'AFM ne saurait être interprétée comme une validation de la qualité des Actions et de la Société (telle que définie ci-après).

ONWARD lance son Offre Publique Initiale sur Euronext Brussels et Amsterdam

EINDHOVEN, Pays-Bas & LAUSANNE, Suisse--12 octobre 2021--ONWARD Medical B.V. (« **ONWARD** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse des Actions Offertes (telles que définies ci-après) (l'« **Offre** »), avec admission à la négociation de toutes ses actions avec une cotation primaire sur Euronext à Bruxelles, un marché réglementé opéré par Euronext Brussels SA (« **Euronext Brussels** ») et une cotation secondaire sur Euronext à Amsterdam (l'« **Admission** »), un marché réglementé opéré par Euronext Amsterdam N.V. (« **Euronext Amsterdam** », et avec Euronext Brussels, « **Euronext** ») sous le symbole « ONWD ». Les principaux actionnaires actuels de la Société, LSP, INKEF Capital, Wellington Partners et GIMV, ont confirmé leur engagement de participer à l'Offre. En outre, (i) les nouveaux investisseurs principaux AXA Investment Managers Paris, Belfius Insurance et Ohman Fonder, ainsi qu'un groupe de petits investisseurs qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du règlement Prospectus et (ii) Dave Marver, Jan Øhrstrøm, John Murphy, Hendrik Lambert et un groupe de petits prêteurs qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du règlement Prospectus qui avaient exercé leurs droits de souscription au prorata en vertu de la Convention de Prêt Convertible, se sont engagés à souscrire à l'Offre.

Conditions clés de l'Offre

- Une offre d'un maximum de 5.900.000 actions ordinaires nouvellement émises (« **Actions Ordinaires** ») dans le capital social émis de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,12 chacune (les « **Actions Offertes** »), le nombre cumulé d'Actions Offertes pouvant être augmenté d'un maximum de 20 pour cent (l'« **Option d'Augmentation** ») ainsi que conformément à l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous). Toute décision d'exercer l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous) sera communiquée, au plus tard, à la date de l'annonce du Prix de l'Offre (tel que défini ci-dessous).

- Le prix des Actions Offertes (« **Prix de l'Offre** ») est supposé se situer dans une fourchette comprise entre 11,75 EUR et 13,75 EUR par Action Offerte (la « **Fourchette de Prix** »). La Fourchette de Prix est indicative.
- Aucun montant minimum n'est fixé pour l'Offre.
- Sur la base de la Fourchette de Prix de l'Offre, et en supposant que le Prix de l'Offre se situe au milieu de la Fourchette de Prix de l'Offre, la taille de l'Offre variera entre EUR 75,2 millions (en supposant le placement intégral des 5.900.000 nouvelles actions initialement offertes, à l'exclusion de l'Option d'Augmentation et de l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous)) et EUR 103,8 millions (en supposant le placement du nombre maximum de nouvelles actions, y compris l'exercice intégral de l'Option d'Augmentation et l'exercice intégral par le Gestionnaire de Stabilisation (tel que défini ci-dessous) de l'Option de Surallocation (telle que définie ci-dessous)).
- L'Offre comprend :
 1. une offre publique initiale auprès d'investisseurs particuliers et d'investisseurs qualifiés (« **Investisseurs Qualifiés** ») au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (y compris tous règlements délégués pertinents) (le « **Règlement Prospectus** ») en Belgique ;
 2. un placement privé (a) dans l'Espace Economique Européen (ailleurs qu'en Belgique) à certains Investisseurs Qualifiés, (b) au Royaume-Uni à des « Investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(e) de la version britannique du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié par le règlement Prospectus (Modification etc.) (Sortie de l'UE) 2019, qui sont également des personnes ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives aux "investissements professionnels" figurant à l'Article 19(5) de la *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'« **Ordonnance** ») ; ou des personnes qui sont des « high net worth entities » (entités aux avoirs nets élevés), des associations sans personnalité morale et d'autres personnes relevant de l'Article 49(2)(A) à (D) de l'Ordonnance ou d'autres personnes auxquelles l'Offre peut être légalement communiquée ; et (c) en Suisse, à des investisseurs qui répondent à la définition de « clients professionnels » conformément à la Loi Suisse sur les Services Financiers du 15 juin 2018, telle que modifiée ;
 3. un placement privé aux États-Unis d'Amérique à des personnes raisonnablement censées être des « acheteurs institutionnels qualifiés », tels que définis et au sens de la Règle 144A du *Securities Act* (loi sur les valeurs mobilières) américain de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou conformément à une autre exemption de l'obligation d'enregistrement ou dans une transaction non soumise à celle-ci, en vertu du U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les différents États. L'Offre en dehors des États-Unis est censée se faire conformément à la Regulation S en vertu du Securities Act américain.
- La Société a désigné la Banque Degroof Petercam SA/NV et la Banque Belfius NV/SA (les « **Underwriters** ») comme Joint Global Coordinators pour l'Offre. La Société est représentée par NautaDutilh N.V. en droit néerlandais, NautaDutilh BV/SRL en droit belge et Goodwin Procter LLP en droits américain et anglais. Les Joint Global Coordinators sont représentés par Allen & Overy LLP. La Société a désigné Degroof Petercam SA/NV comme agent de cotation et Belfius Banque NV/SA comme agent de règlement.
- Belfius Banque NV/SA agira, pour le compte des Underwriters, en tant que gestionnaire de stabilisation (le « **Gestionnaire de Stabilisation** »). Le Gestionnaire de Stabilisation pourra exiger de la Société qu'elle procède à l'émission et à la vente, au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 885.000 Actions Ordinaires supplémentaires (ou 1.062.000 actions ordinaires supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option d'Augmentation (les « **Actions de Surallocation** »)), représentant jusqu'à 15 pour cent du nombre total

d'Actions Offertes vendues dans le cadre de l'Offre, pour couvrir des surallocations ou positions courtes éventuelles, dans le cadre de l'Offre ou pour faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation peut être exercée jusqu'à 30 jours calendrier après la première date de négociation.

« Avec le lancement de notre offre publique, ONWARD saisit l'opportunité de lever des fonds importants afin d'alimenter la mise sur pied et la commercialisation de nos thérapies innovantes au profit des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière », explique Dave Marver, CEO d'ONWARD. « Nos partenaires de recherche ont identifié des avancées scientifiques extraordinaires qui promettent de restaurer le mouvement, l'indépendance et la santé des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière, améliorant ainsi leur qualité de vie. Nous déploierons les produits de cette levée de fonds afin de poursuivre les progrès dans le développement de produits, de mener des essais cliniques dans le but d'obtenir des homologations réglementaires et d'améliorer nos capacités commerciales aux États-Unis et en Europe, le tout dans le but de déployer nos thérapies au profit des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière et de leurs proches. »

Points forts de la Société

- ONWARD est une société de technologie médicale qui développe et commercialise des thérapies innovantes pour permettre la récupération fonctionnelle de personnes atteintes de lésions de la moelle épinière (LME).
- La plateforme technologique innovante de la Société est basée sur la Thérapie ARC™ d'ONWARD (« Thérapie **ARC** »), une stimulation électrique programmée et ciblée de la moelle épinière pour restaurer le mouvement, l'indépendance et la santé des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière.
- La Thérapie ARC se compose de deux plateformes, une plateforme implantable, appelée ARC^{IM} et une plateforme externe, appelée ARC^{EX}, ciblant toutes deux des lésions de la moelle épinière et, potentiellement, d'autres maladies/affections, telles que la maladie de Parkinson et les AVC. L'ARC^{EX} visera initialement la restauration de la force et de la fonction des membres supérieurs, tandis que l'ARC^{IM} visera initialement la restauration de la pression sanguine normale et du contrôle du tronc, ainsi que la mobilité.
- La Société a son siège social à Eindhoven, aux Pays-Bas, et possède des filiales aux États-Unis et en Suisse, où elle dispose de bureaux à Lausanne.
- La commercialisation des deux plateformes de la Thérapie ARC est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires dans les régions dans lesquelles la Société entend générer des revenus dans les années à venir après l'approbation accordée par les organismes notifiés, y compris la *Food and Drug Administration* (« **FDA** ») américaine. Tant les plateformes ARC^{EX} (extrémités supérieures) qu'ARC^{IM} (mobilité et contrôle du tronc et de la pression artérielle) ont reçu une « Breakthrough Device Designation » (désignation en tant que dispositif révolutionnaire) de la FDA aux États-Unis.
- Après avoir mené à bien un essai pivot, une étude destinée à soutenir les demandes d'autorisations réglementaires et d'approbations pour la commercialisation des produits, la Société prévoit de commercialiser son produit initial, la plateforme ARCEX, aux États-Unis et en Europe en 2023. Cet essai pivot (l'"**essai Up-LIFT**"), qui a débuté en janvier 2021, prévoit de recruter 65 sujets dans un maximum de 15 centres dans le monde.
- ONWARD prévoit ensuite de commercialiser la plateforme ARC^{IM}, si elle est approuvée, aux États-Unis et dans l'Union européenne en 2024 en vue de la restauration d'un contrôle normal du tronc et de la pression artérielle. En 2025, elle prévoit de demander une Humanitarian Device Exemption (« **HDE** »), ou exemption pour dispositifs humanitaires en cas d'approbation par la FDA, pour la commercialisation d'ARC^{IM} pour la mobilité

(marche) aux États-Unis. Le processus d'autorisation de l'ARC^{IM} pour la mobilité dans l'Union européenne n'est pas encore déterminé.

- La Société est dirigée par une équipe solide et expérimentée, qui a fait ses preuves dans le secteur des technologies médicales et de la neurostimulation et dans la mise sur le marché de thérapies.
- La Société est soutenue par des investisseurs, combinant ses fondateurs et les sociétés internationales de capital à risque telles que LSP, INKEF Capital, Wellington Partners et GIMV.

Calendrier de l'offre

- La période de l'offre débutera le 12 octobre 2021 et devrait être clôturée au plus tard à 16h00 (CET) le 19 octobre 2021, sous réserve de la possibilité d'une prolongation (la « **Période de l'Offre** »).
- La période de souscription pour l'offre aux particuliers devrait se terminer à 16h00 (CET) le 19 octobre 2021.
- Toute prolongation de la Période de l'Offre fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société, et les dates du pricing, d'allocation et de publication du Prix de l'Offre et des résultats de l'Offre, de négociation « as-if-and-when-issued-and/or-delivered » et de clôture de l'Offre seront dans ce cas ajustées en conséquence.
- Pour être valables, les ordres de souscription doivent être soumis au plus tard à 16h00 (CET) le 19 octobre 2021 pour les investisseurs particuliers et les investisseurs institutionnels, sauf si la Période de l'Offre est prolongée, auquel cas les ordres de souscription devront être soumis au plus tard à 16h00 (CET) à cette date de clôture prolongée de la Période de l'Offre.
- Sauf prolongation du calendrier de l'Offre, le paiement (en euros) et la livraison des Actions Offertes (le « **Règlement** ») devraient avoir lieu le ou vers le 22 octobre 2021 (la « **Date de Règlement** »).

Prix final et Allocation

- Le prix par Action Offerte (le « **Prix de l'Offre** ») et le nombre exact d'Actions Offertes proposées dans le cadre de l'Offre seront déterminés par la Société, après consultation des Joint Global Coordinators, après la fin de la Période de l'Offre sur la base du processus de bookbuilding.
- Le nombre d'Actions Offertes allouées à des investisseurs sera déterminé à l'issue de la Période de l'Offre par la Société en accord avec les Underwriters sur la base de la demande respective des investisseurs particuliers et des investisseurs institutionnels et de l'analyse quantitative et, pour les investisseurs institutionnels uniquement, sur la base de l'analyse qualitative du carnet d'ordres.
- Les résultats de l'Offre, l'allocation à des investisseurs particuliers, le Prix de l'Offre, et les critères d'allocation (en cas de sursouscription) seront annoncés par la Société aux alentours du 20 octobre 2021 et en tout état de cause au plus tard le premier jour ouvré suivant la fin de la Période de l'Offre.
- En cas de surallocation des Actions Offertes, les Underwriters déploieront des efforts raisonnables pour remettre les Actions Offertes aux particuliers résidant en Belgique et aux investisseurs soumis à l'impôt belge des personnes morales (*rechtspersonenbelasting*), dans cet ordre de priorité. Aucune taxe sur les transactions boursières n'est due sur la souscription d'Actions Offertes, mais une telle taxe pourrait

être due sur la souscription d'actions ordinaires existantes du capital social de la Société (voir « *Taxation— Material Belgian Tax Considerations* »).

- Les modalités de remboursement des montants excédentaires versés par les intermédiaires financiers dans le cadre de la souscription aux Actions Offertes ou de leur achat seront déterminées par chaque intermédiaire financier conformément à ses procédures habituelles ou de toute autre manière notifiée aux investisseurs.

Pré-engagements et Lock-up

- LSP, INKEF Capital, Wellington Partners et GIMV se sont engagées, de manière irrévocable et sous réserve de la clôture de l'Offre, à souscrire à des Actions Offertes dans l'Offre pour un montant total représentant jusqu'à 15 % des Actions Offertes, cet engagement étant limité à un volume de l'Offre de 100 millions d'euros, auquel cas leur engagement est de 15 millions d'euros (les « **Engagements de Souscription des Actionnaires** »).
- Dave Marver, Jan Øhrstrøm, John Murphy, Hendrik Lambert et un groupe de petits prêteurs qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du Règlement Prospectus se sont irrévocablement engagés, uniquement sous réserve de la clôture de l'Offre, à souscrire des Actions Offertes dans l'Offre pour un montant total représentant jusqu'à 2,4% des Actions Offertes dans l'Offre au Prix d'Offre (les « **Engagements de Souscription des Prêteurs** »).
- AXA Investment Managers Paris (5,7 millions d'euros), Öhman Fonder (5 millions d'euros), Belfius Insurance (5 millions d'euros) et un groupe de petits investisseurs qui ne remplissent pas les conditions requises en matière de divulgation en vertu du Règlement Prospectus se sont irrévocablement engagés, sous réserve uniquement de la clôture de l'Offre, à souscrire aux Actions Offertes dans le cadre de l'Offre pour un montant total de 16,2 millions d'euros (les « **Engagements de Souscription des Investisseurs Principaux** »).
- En cas de sursouscription de l'Offre, les Engagements de Souscription des Actionnaires en numéraire pourront en principe être réduits conformément aux principes d'allocation qui s'appliqueront aux autres investisseurs qui souscriront à l'Offre. Les Engagements de Souscription des Investisseurs Principaux et les Engagements de Souscription des Prêteurs ne seront pas réduits mais intégralement alloués.
- La Société, ainsi que les Joint Global Coordinators, ont convenu d'une période de standstill de 365 jours se terminant après la Date de Règlement, sous réserve des exceptions et conditions habituelles.
- Les administrateurs, les managers, les actionnaires actuels (y compris, à ces fins, au moins les prêteurs représentant la majorité du montant principal prêté à la Société en vertu d'une convention de prêt convertible) ont convenu avec la Société des restrictions, sous réserve des exceptions habituelles, sur leur capacité à émettre, vendre ou transférer des Actions Ordinaires ou des participations dans celles-ci pendant une période se terminant 180 jours (365 jours pour les administrateurs et les managers) après la Date de Règlement. Les restrictions de lock-up ne s'appliqueront pas aux actions acquises par eux en vertu des Engagements de Souscription ou autrement dans le cadre de l'Offre.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net attendu de l'Offre comme suit :

- Environ 20 % pour financer les activités de développement de produits et de recherche & développement, plus particulièrement le développement du dispositif commercial ARC^{EX} et du système ARC^{IM}, y compris son portefeuille principal associé ;
- Environ 30 % pour mener des essais cliniques aux États-Unis et en l'Europe, notamment, mais sans que cette liste soit exhaustive :
 - o Études de faisabilité et études-pivots pour les indications de contrôle de la pression artérielle et du tronc d' ARC^{IM} ;
 - o Études de faisabilité et études-pivots pour l'indication de mobilité d'ARC^{IM} ; et,
 - o Études pivots pour l'indication des membres supérieurs ARC^{EX}, y compris l'évaluation de l'efficacité du traitement lors d'une utilisation en milieu clinique et à domicile.
- Environ 30 % pour développer le réseau commercial de la Société tant aux États-Unis qu'en l'Europe afin de commencer à commercialiser les thérapies de la Société. Cela devrait notamment inclure le recrutement et la formation de personnel technico-commercial sur le terrain et le personnel d'ingénierie, les membres du service à la clientèle et du support technique, les collaborateurs du marketing et ceux chargés de l'accès au marché, ainsi que les systèmes et infrastructures nécessaires pour permettre ces recrutements et exercer des activités commerciales sur les marchés cibles du Groupe;
- Environ 20 % pour pourvoir aux besoins généraux de la Société, y compris les effectifs de la Société, les installations, les assurances et d'autres postes.
- La Société a le droit de procéder à l'Offre avec un montant réduit correspondant à un nombre d'Actions Offertes inférieur au nombre maximum d'Actions Offertes dans l'Offre. Comme il n'y a pas de montant minimum pour l'Offre, si toutes les Actions Offertes ne sont pas souscrites dans le cadre de l'Offre, le produit net de l'Offre peut être limité, en tout ou en partie, au produit net des Engagements de Souscription. Le nombre réel d'Actions Ordinaires souscrites ou placées sera confirmé sur le site internet de la Société et par le biais d'un communiqué de presse, ainsi que le Prix de l'Offre. Par conséquent, un nombre d'Actions inférieur au nombre maximum d'Actions Offertes dans l'Offre pourrait être disponible pour la négociation sur le marché, ce qui pourrait limiter la liquidité des Actions Ordinaires. En outre, les ressources financières de la Société pour l'utilisation du produit seraient dans ce cas également réduites. Si tel était le cas, la Société pourrait être amenée à réduire son niveau d'investissement ou à rechercher des financements externes supplémentaires. La réduction des investissements peut entraîner une diminution du nombre d'introductions de produits, la réalisation de moins d'essais cliniques et le déploiement d'une organisation commerciale plus petite. Chacune de ces contraintes peut entraîner une baisse des performances financières.

Calendrier récapitulatif

Date	Événement
12 octobre 2021, 9h00 CET	Début attendue de la Période de l'Offre
19 octobre 2021, 16h00 CET	Fin attendue de la Période de l'Offre pour les Investisseurs Particuliers

19 octobre 2021, 16h00 CET	Fin attendue de la Période de l'Offre pour les Investisseurs Institutionnels
20 octobre 2021	Publication attendue du Prix de l'Offre et des résultats de l'Offre et communication des allocations
21 octobre 2021	Date attendue de Cotation (cotation et début de la négociation « if-and-when-issued-and/or-delivered »)
22 octobre 2021	Date attendue de Clôture (paiement, règlement et remise des Actions Offertes)
20 novembre 2021	Dernière date possible attendue d'exercice de l'Option de Surallocation

Prospectus et Autres Informations

- La version anglaise du Prospectus a été approuvée en tant que prospectus aux fins du Règlement Prospectus, et déposée auprès de l'Autorité Néerlandaise des Marchés Financiers (« **AFM** »), en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus, le 11 octobre 2021 (le « **Prospectus** »). Après son approbation par l'AFM, le Prospectus a été notifié à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (la « **FSMA** ») aux fins de bénéficier du régime de passeport conformément à l'article 25 du Règlement Prospectus.
- Le Prospectus complet a été préparé en anglais. Le résumé du Prospectus a été traduit en néerlandais et en français. La Société est responsable de la cohérence entre les versions en anglais, en néerlandais et en français du résumé du Prospectus. Sans préjudice de la responsabilité de la Société pour les incohérences entre les différentes langues du résumé du Prospectus, en cas de divergences entre les différentes versions du résumé, la version anglaise prévaudra.
- Le Prospectus est mis à la disposition de tous les investisseurs particuliers en Belgique. Le résumé du Prospectus sera disponible en néerlandais et en français. Le Prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de la Société, situé High-Tech Campus 32 5656 AE Eindhoven, aux Pays-Bas, et peut être obtenu par des investisseurs particuliers en Belgique auprès de la Banque Degroof Petercam SA/NV et de Belfius Banque NV/SA sur demande par téléphone au : +32 2 287 95 52 (Banque Degroof Petercam SA/NV) et +32 222 12 01 (pour le français) et +32 222 12 02 (pour le néerlandais) (Belfius Banque NV/SA).
- Sous réserve de restrictions dans certains pays, le Prospectus et son résumé sont également disponibles pour les investisseurs sur les sites internet suivants : <https://ir.onwd.com/prospectus>, <https://www.degroofpetercam.com/en-be/Onward-2021> (EN), <https://www.degroofpetercam.com/nl-be/Onward-2021> (NL) et <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/Onward-2021> (FR) et www.belfius.be/Onward2021
- Investir dans des Actions comporte certains risques. Avant d'investir dans les actions, les investisseurs potentiels doivent procéder à une analyse approfondie des risques et incertitudes décrits dans le Prospectus, ainsi que des autres informations contenues ou

incorporées par référence dans le Prospectus. Les principaux risques sont présentés ci-dessous.

- Les investisseurs doivent lire, comprendre et prendre en compte tous les facteurs de risque qui seront inclus dans le Prospectus, qui doit être lu dans son intégralité avant de prendre la décision d'investir dans les actions. La survenance de l'un des événements ou circonstances décrits dans le chapitre consacré aux facteurs de risque du Prospectus, considéré individuellement ou en même temps que d'autres circonstances, pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. Dans ce cas, la valeur des actions pourrait diminuer et un investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.
- L'Offre est soumise aux lois belges et néerlandaises et les tribunaux de Bruxelles et d'Amsterdam jouissent respectivement d'une compétence exclusive pour statuer sur tous litiges avec des investisseurs découlant de ou relatifs à l'Offre et/ou aux Actions Offertes.
- À la date du Prospectus, la Société aura toujours la forme d'une société privée à responsabilité limitée (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) dénommée Onward Medical B.V. La Société devrait être convertie en une société anonyme (*naamloze vennootschap*) nommée Onward Medical N.V. à la date de la première négociation.

Principaux Risques Propres à ONWARD, à l'Offre et aux Actions Offertes

Les principaux facteurs de risque spécifiques à la Société et aux titres sont exposés ci-dessous. Ces facteurs de risque ne sont qu'une sélection des risques liés à cet investissement. Un investisseur doit fonder son investissement uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus et en particulier dans la section intitulée "**Facteurs de risque**". L'approbation de l'AFM ne doit pas être considérée comme une approbation de la Société ou de la qualité des titres qui font l'objet du Prospectus.

Investir dans les actions comporte certains risques. Avant d'investir dans les actions, les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les risques et incertitudes décrits dans le Prospectus, ainsi que les autres informations contenues ou mentionnées dans le Prospectus, qui doivent être lues dans leur ensemble avant de prendre la décision d'investir dans les actions. Les risques importants suivants concernent l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société. En sélectionnant et en classant les facteurs de risque, la Société a tenu compte de circonstances telles que la probabilité de survenance du risque sur la base de l'état actuel des choses, l'impact possible que la matérialisation du risque pourrait avoir sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société, et l'attention que la direction de la Société devrait accorder à ces risques sur la base des attentes actuelles s'ils devaient se produire. La survenance de l'un des événements ou circonstances décrits dans le chapitre sur les facteurs de risque du Prospectus, seul ou en combinaison avec d'autres circonstances, pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société. Dans ce cas, la valeur des actions pourrait diminuer et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

- La Société est entièrement dépendante du succès de deux dispositifs expérimentaux, les plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX}. Même si la Société est en mesure d'achever le développement clinique et d'obtenir des résultats cliniques favorables pour les indications initiales qu'elle poursuit, elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation ou l'autorisation réglementaire ou commercialiser avec succès ses plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX} ;

- La Société a subi des pertes d'exploitation importantes depuis sa création et s'attend à subir des pertes d'exploitation à l'avenir et elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir la rentabilité, ce qui pourrait affecter négativement le prix de marché de ses Actions Ordinaires et sa capacité à lever des fonds et à poursuivre ses activités ;
- La Société peut avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations prévues, qui pourraient ne pas être disponibles à des conditions acceptables, ou ne pas l'être du tout. Cela pourrait affecter les ventes et le plan marketing de la Société, ses efforts de recherche et de développement en cours et avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation;
- La Société pourrait être confrontée à une concurrence importante, qui peut se traduire par le fait que d'autres découvrent, développent ou commercialisent des produits avant elle ou avec plus de succès qu'elle ;
- Le recrutement et la rétention des patients dans les essais cliniques, y compris son essai clinique pivot Up-LIFT pour l'ARC^{EX}, est un processus coûteux et long et pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs hors de son contrôle, ce qui pourrait entraîner des retards importants dans la réalisation de ces essais ou pourrait l'amener à abandonner un ou plusieurs essais cliniques;
- La Société doit obtenir l'autorisation ou l'approbation de la FDA avant de pouvoir vendre l'un de ses produits aux États-Unis et la certification CE avant de pouvoir vendre l'un de ses produits dans l'Union européenne. L'approbation d'autorités réglementaires similaires dans des pays autres que les États-Unis et l'Union européenne est requise avant de pouvoir vendre ses produits dans des pays qui n'acceptent pas l'autorisation ou l'approbation de la FDA ou la certification CE. La Société peut encourir des coûts supplémentaires ou des retards dans l'achèvement, ou finalement ne pas être en mesure d'achever le développement et la commercialisation de ses produits si cette autorisation ou approbation est refusée ou retardée ;
- Si la Société obtient une autorisation ou une approbation pour ses produits, leur succès commercial dépendra en partie du niveau de remboursement qu'elle recevra de tiers pour le coût de ses produits pour les utilisateurs ;
- Si ses dispositifs expérimentaux sont autorisés ou approuvés, la Société devra obtenir l'accès aux installations hospitalières et aux cliniques, ou ses ventes pourraient être affectées négativement ;
- La Société peut ne pas obtenir les approbations nécessaires, se voir accorder les classifications de novo ou les autorisations pour ses plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX} ou les dispositifs futurs et les indications élargies, et l'incapacité à obtenir en temps voulu ces autorisations ou approbations réglementaires pourrait avoir un impact négatif sur sa capacité à développer son activité ;
- Le processus de développement clinique requis pour obtenir les autorisations ou les approbations réglementaires est long et coûteux, avec des résultats incertains, et les données développées dans ces essais cliniques sont sujettes à interprétation par la FDA et des autorités réglementaires étrangères. Si les essais cliniques de la plateforme ARC^{EX} et de la plateforme ARC^{IM} actuelles et les produits futurs ne produisent pas les résultats nécessaires à l'obtention d'une autorisation ou d'une approbation réglementaire, d'une classification ou d'une autorisation de novo octroyée aux États-Unis ou, en ce qui concerne les produits actuels ou futurs de la Société, ailleurs, celle-ci sera incapable de commercialiser ces produits et peut encourir des coûts supplémentaires ou subir des retards dans la réalisation, ou finalement être incapable de réaliser la commercialisation de ces produits ;

- Une partie des actifs de la Société, y compris la propriété intellectuelle, est mise en gage au profit du Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (RvO, partie du Ministère Néerlandais des Affaires Economiques), et la réalisation d'un tel gage pourrait nuire considérablement au développement et aux opérations futures de la Société ;
- La Société dispose de licences pour certaines technologies sous-jacentes au développement de ses dispositifs expérimentaux et la perte de la licence pourrait entraîner un impact important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitations et entraîner une baisse de la valeur de marché de ses Actions Ordinaires ;
- Le paiement des dividendes futurs dépendra de la situation financière du Groupe et des résultats d'exploitations, ainsi que des distributions par les filiales d'exploitation de la Société;
- L'absence de montant minimum fixé pour l'Offre est susceptible d'affecter le plan d'investissement de la Société et la liquidité des Actions ; et
- Certains actionnaires importants de la Société après l'Offre pourraient avoir un intérêt différent de celui de la Société et être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires.

À propos d'ONWARD

ONWARD est une société de technologie médicale spécialisée dans le développement de thérapies innovantes pour rétablir le mouvement, l'indépendance et la santé de personnes atteintes de lésions de la moelle épinière. Le travail d'ONWARD repose sur plus d'une décennie de science fondamentale et d'études précliniques réalisées dans les meilleurs laboratoires de neurosciences au monde. La Thérapie ARC d'ONWARD, qui peut être administrée par système implantable (ARC^{IM}) ou externe (ARC^{EX}), est conçue pour fournir une stimulation ciblée et programmée de la moelle épinière pour restaurer la mobilité et d'autres fonctions chez des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière, améliorant ainsi leur qualité de vie. ONWARD a reçu trois Breakthrough Device Designations (désignation pour dispositif révolutionnaire) de la FDA, portant à la fois sur ARC^{IM} et ARC^{EX}. La première étude-pivot de la Société, approuvée par la FDA et baptisée Up-LIFT, a débuté en janvier 2021 et projette de recruter 65 personnes dans 15 centres à travers le monde.

ONWARD a établi son siège social dans le Campus technologique d'Eindhoven, aux Pays-Bas. Elle possède également un siège dans l'EPFL Innovation Park de Lausanne, en Suisse et développe sans cesse sa présence américaine à Boston, dans le Massachusetts. Pour plus d'informations sur la Société, consultez le site [ONWD.com](https://onwd.com).

Déclaration de l'État membre d'origine

L'article 5:25a, paragraphe 2, du Dutch Financial Supervision Act oblige toutes les sociétés cotées à rendre public leur « État membre d'origine » aux fins de leurs obligations de divulgation en vertu de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la directive 2001/34/CE (la « **Directive Européenne sur la Transparence** »).

Onward Medical B.V. déclare par la présente que son État membre d'origine est les Pays-Bas. Cette information est également disponible sur <https://ir.onwd.com> et dans le Prospectus.

Décharge de responsabilité

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, distribué ou publié, directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou dans toute autre juridiction où cela constituerait une violation des lois de cette juridiction en la matière.

Le présent communiqué est publié à des fins purement informatives, n'a pas la vocation d'être complet ou exhaustif et n'est pas destiné à constituer une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat de valeurs mobilières dans une quelconque juridiction, y compris aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon et ne doit pas être interprété comme telle. Aucune personne ne peut se fier, à quelque fin que ce soit, aux informations contenues dans le présent communiqué ou à leur exactitude, leur justesse ou leur exhaustivité.

*Le présent communiqué ne constitue pas, ne contient pas et ne fait pas partie d'une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis, à moins d'être enregistrées ou de bénéficier d'une dispense de l'obligation d'enregistrement en vertu des dispositions du Securities Act ou dans une transaction non soumise à cette obligation. Le but n'est pas d'enregistrer les valeurs mobilières aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis. La Société n'a autorisé aucune offre au public de valeurs mobilières dans un quelconque État membre de l'Espace Economique Européen, autre que la Belgique. En ce qui concerne tout État membre de l'Espace Economique Européen, autre que la Belgique (chacun un « **État Concerné** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour faire une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus dans un État Concerné. En conséquence, les valeurs mobilières ne pourront être offertes dans les États Concernés (i) qu'à toute entité juridique qui est un investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus (UE) n°2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** ») ; ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre de valeurs mobilières au public » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et les valeurs mobilières à offrir de manière à permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire à ces valeurs mobilières. En Belgique, une offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite qu'en vertu d'un prospectus qui a fait l'objet d'une procédure de passeport en Belgique. Cela implique que le prospectus a été notifié par l'AFM à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (FSMA) aux fins de passeport.*

*La Société n'a autorisé aucune offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. En ce qui concerne le Royaume-Uni, aucune démarche n'a été ou ne sera entreprise pour faire une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne pourront être offertes au Royaume-Uni (i) qu'à toute entité juridique qui est un investisseur qualifié au sens de l'Article 2(e) du Règlement (UE) n° 2017/1129 dans la mesure où celui-ci a été transposé dans le droit national en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (loi organisant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne de 2018). (le « **Règlement Prospectus du Royaume-Uni** ») ; ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'Article 1(4) du Règlement Prospectus du Royaume-Uni. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre de valeurs mobilières au public » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et les valeurs mobilières à offrir de manière à permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire à ces valeurs mobilières.*

*La Société n'a pas autorisé d'offre au public de valeurs mobilières en Suisse. Aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise en ce qui concerne la Suisse pour faire une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus en Suisse. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes en Suisse qu'à des « clients professionnels » au sens de la loi suisse sur les services financiers (Finanzdienstleistungsgesetz) du 15 juin 2018, telle que modifiée (la « **FinSA** »), par le biais d'un placement privé.*

Cela ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus, pas plus qu'une offre d'acquisition de valeurs mobilières. Toute offre d'acquisition de valeurs mobilières sera fondée, et tout investisseur devra réaliser son investissement, uniquement sur les informations contenues dans le Prospectus mis à la disposition du public en Belgique dans le cadre de l'Offre. Des copies du Prospectus peuvent être obtenues gratuitement auprès de la Société, au siège social de la Société, High-Tech Campus 32 5656 AE Eindhoven, Pays-Bas, via le site internet de la Société (<https://ir.onwd.com/prospectus>) ou le site Internet des Joint Global Coordinators (<https://www.degroofpetercam.com/en-be/Onward-2021> (EN), <https://www.degroofpetercam.com/nl-be/Onward-2021> (NL) et <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/Onward-2021> (FR) et www.belfius.be/Onward2021) et peut être obtenu par des investisseurs particuliers en Belgique sur demande par téléphone auprès de la Banque Degroof Petercam SA/NV (+32 2 287 95 52) et de Belfius Banque NV/SA (+32 222 12 01 (pour le français) et +32 222 12 02 (pour le néerlandais). Les informations contenues dans ce communiqué sont susceptibles d'être modifiées.

*Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est distribué et n'est destiné qu'à, et tout investissement, ou activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte n'est disponible qu'à et ne sera entreprise qu'avec des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(e) du Règlement Prospectus du Royaume-Uni qui sont également (i) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements et répondant à la définition de « investment professionals » figurant à l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** ») ; ou (ii) des personnes qui sont des « high net worth entities » (entités aux avoirs nets élevés) relevant de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes auxquelles il peut être légalement communiqué d'une autre manière (toutes ces personnes étant désignées collectivement par les termes « personnes concernées »). Les personnes qui ne sont pas des personnes concernées au Royaume-Uni ne peuvent entreprendre aucune démarche fondée sur le présent communiqué et ne peuvent agir sur la foi de ces informations ou se fier à celles-ci.*

En Suisse, ce communiqué n'est distribué et adressé qu'aux investisseurs qui sont qualifiés de "clients professionnels" au sens de la FinSA.

La Société n'a entrepris aucune démarche qui permettrait une offre de valeurs mobilières ou la possession ou la distribution de ce communiqué ou de tout autre document d'offre ou de publicité relatif à ces Valeurs Mobilières dans toute juridiction exigeant une action à une telle fin.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peuvent être restreintes par la loi et, par conséquent, les personnes dans ces juridictions dans lesquelles il est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter.

Ce communiqué peut contenir des déclarations, y compris sur les objectifs financiers et opérationnels à moyen terme de la Société qui sont ou peuvent être considérés comme des « déclarations prospectives » au sens des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières.

Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes « croit », « estime », « prévoit », « projette », « anticipe », « escompte », « entend », « peut », « va » ou « devrait » ou, dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable, ou par des discussions sur la stratégie, les projets, les objectifs, les buts, les événements futurs ou les intentions. Les déclarations prospectives peuvent se révéler et se révèlent souvent très différentes des résultats réels. Toutes les déclarations prospectives traduisent la vision actuelle de la Société en ce qui concerne les événements futurs et sont soumises à des risques liés à des événements futurs et à d'autres risques, incertitudes et hypothèses en rapport avec l'activité de la Société, les résultats de ses opérations, sa situation financière, ses liquidités, ses perspectives, sa croissance ou ses stratégies. Les déclarations prospectives ne valent qu'à la date à laquelle elles sont exprimées. La Société et ses filiales déclinent expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour, de revoir ou de réviser toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou pour d'autres raisons.

Les Underwriters ou leurs filiales, sociétés liées, sous-traitants respectifs, leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers, agents, partenaires ou toute autre entité ou personne déclinent toute responsabilité, quelle qu'elle soit, ou tout engagement, garantie ou engagement, explicite ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'objectivité des informations ou opinions contenues dans le présent communiqué (ou aux informations omises dans le présent communiqué) ou toute autre information relative au groupe, à ses filiales ou sociétés liées, qu'elles soient sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et quel que soit leur mode de transmission ou de communication ou quant à toute perte, quelle qu'elle soit, découlant de toute utilisation du présent communiqué ou de son contenu ou survenant d'une autre manière en rapport avec celui-ci. En conséquence, les Underwriters déclinent, dans la mesure maximale autorisée par la loi en vigueur, toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle ou contractuelle, ou qu'ils pourraient engager d'une autre manière dans le cadre de ce communiqué et/ou de toute déclaration de ce type.

Dans le cadre de l'Offre, chacun des Underwriters et chacune de leurs sociétés liées peuvent acquérir une partie des valeurs mobilières dans l'Offre pour leur propre compte et, à ce titre, peuvent conserver, acheter, vendre ou mettre en vente pour leur propre compte ces Valeurs mobilières et autres titres de la Société ou des investissements correspondants en rapport avec l'Offre ou autrement. En outre, chacun des Underwriters et leurs sociétés liées peuvent conclure des accords financiers (y compris des swaps ou des contrats pour différences) avec des investisseurs dans le cadre desquels chacun des Underwriters et leurs sociétés liées peuvent à l'occasion acquérir, détenir ou céder des Valeurs Mobilières. Aucun des Underwriters ou aucune de leurs sociétés liées n'ont l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou transactions à moins d'y être tenus en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Afin de lever toute ambiguïté, le contenu du site internet de la Société n'est pas incorporé par référence au présent communiqué et n'en fait pas partie.